

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 7

Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Florian CATINOT - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/001

OBJET : Passeport du Civisme : Adhésion de la ville à l'Association des Maires pour le Civisme.

La ville souhaite poursuivre la sensibilisation des plus jeunes non seulement à l'importance du «vivre ensemble» mais aussi à différentes thématiques telles que le handicap, l'exclusion, la violence, le respect d'autrui... faisant également partie des objectifs du PEDT.

Aussi, a-t-il été proposé aux directeurs des deux écoles élémentaires, la mise en place d'un passeport du civisme, pour les élèves de CM2.

Cela permet également d'instaurer un partenariat entre temps péri/extrascolaires et scolaires.

Madame LIBIOUL cite quelques exemples de thèmes abordés à l'intérieur du passeport :

- Le devoir de Mémoire : participer à une commémoration, connaître la Marseillaise, etc...

- Prendre soin de ses aînés : rencontre avec les résidents de la maison de retraite, créer son arbre généalogique, etc...
- Respecter les règles de vie en collectivité : bien se comporter au restaurant scolaire, aider à débarrasser la table, respecter les adultes, manger dans le calme, etc...
- Préserver son environnement : participer aux actions menées en temps périscolaire, participer à la journée « nettoyage de l'Auzon ».

Par ailleurs, elle informe l'Assemblée de l'existence de « l'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) qui a pour objectif de fédérer les villes souhaitant s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Aussi et afin de contribuer à la défense des valeurs du civisme en France, Madame LIBIOUL propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à « l'Association des Maires pour le Civisme ».

Pour cela, l'A.M.C. met à disposition des communes « le Passeport du Civisme » et les accompagne dans sa mise en œuvre. De plus, elle constitue un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet. Enfin, elle assure la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Madame LIBIOUL précise que le montant annuel de l'adhésion à l'ACM s'élève à 300 € et qu'il convient de désigner les deux représentants de la collectivité.

Tout en précisant que ce dossier présenté à la commission « affaires scolaires » lors de sa séance du 14 septembre 2021 a reçu un avis favorable, Madame LIBIOUL propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) pour l'année scolaire 2021/2022,
- de verser à l'AMC la cotisation annuelle de 300 euros,
- de désigner Mesdames Adrienne LIBIOUL, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, et Sandrine BONNET, conseillère municipale membre de la commission « affaires scolaires » comme représentantes de la collectivité ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe aux affaires scolaires, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

2

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.